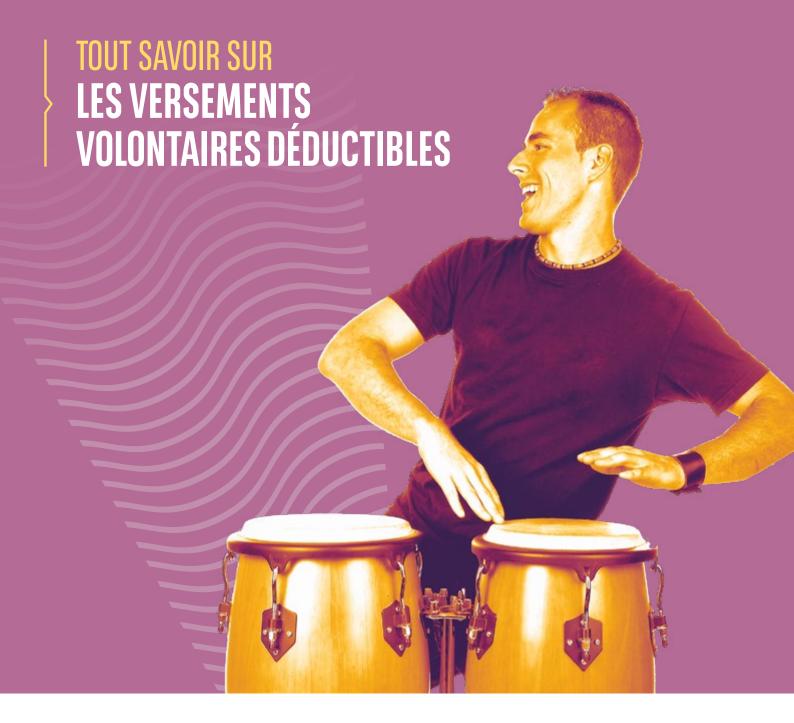
# TROUVEZ LE BON TEMPO POUR VOTRE ÉPARGNE RETRAITE ENTREPRISE!





















## CALCULEZ VOTRE ÉCONOMIE D'IMPÔT MAXIMALE POUR 2023

Avec votre dispositif d'épargne retraite d'entreprise<sup>(1)</sup>, vos versements volontaires sont déductibles<sup>(2)</sup> de votre revenu imposable, dans la limite de votre plafond d'épargne retraite. Vous maximisez ainsi votre économie d'impôt tout en préparant votre retraite.

## La formule:

**ÉCONOMIE D'IMPÔT MAXIMALE** 



**PLAFOND D'ÉPARGNE** RETRAITE



**TAUX MARGINAL D'IMPOSITION** (TMI)



## >> VOTRE PLAFOND D'ÉPARGNE RETRAITE

Retrouvez-le sur votre avis d'imposition accessible dans votre « espace particulier » sur le site impots.gouv.fr

PLAFOND EPARGNE RETRAITE Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de				
Plafond total de 2020	De	éclarant 1 15810	D	éclarant 2 20958
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019		3923		4898
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020	+	3973	+	5552
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021	+	4052	+	6486
Plafond calculé sur les revenus de 2021	+	4803	+	5889
Plafond pour les cotisations versées en 2022	.= 0	16751	=	22825

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les dispositifs d'épargne retraite entreprise : le PER Entreprises (Article 83), le PER Obligatoire (PERO) et le Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif (PERECO).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les revenus sont plafonnés à 8 fois le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale année N-1. Pour le PERO et le PERECO, vous avez la possibilité de renoncer à la déductibilité fiscale de vos versements volontaires. Cette option est irrévocable et doit être exercée au plus tard lors du versement. Selon l'option choisie (déductibilité ou non des versements volontaires de votre revenu imposable), une fiscalité différente est appliquée à la sortie. À défaut de choix, le versement est déductible dans la limite du plafond d'épargne retraite. Pour le PER Entreprises la déductibilité s'applique d'office.



## **VOTRE TAUX MARGINAL D'IMPOSITION**

1. Identifiez votre revenu imposable sur votre avis d'imposition.

IMPOT SUR LE REVENU Détail des revenus	Déclarant	Déclarant 2		Total
Pensions, retraites, rentes	21990	20067		
Abattement spécial de 10%	- 2017	- 1841		38199
Salaires, pensions, rentes nets	19973	- 18226		
Revenus perçus par le foyer fiscal	1			
Revenus de capitaux mobiliers déclarés			16	
Revenus de capitaux mobiliers imposables			7.55.55.55	15
Revenus fonciers nets				8785
Revenu brut global				46999
CSG déductible				- 465
Revenu imposable		1		46534

**2. Reportez-vous au tableau ci-dessous** pour déterminer votre taux marginal d'imposition en fonction de votre revenu imposable.

PART DU REVENU IMPOSABLE	TAUX MARGINAL D'IMPOSITION
Jusqu'à 10 777€	0%
De 10 778€ à 27 478€	11%
De 27 479€ à 78 570€	30%
De 78 571€ à 168 944€	41%



## **EN SAVOIR PLUS** SUR LE CALCUL DE VOTRE PLAFOND D'ÉPARGNE RETRAITE

#### PLAFOND D'ÉPARGNE RETRAITE EN 2023

(montant maximum déductible de vos revenus imposables)



#### 10 % des revenus nets d'activité 20221

(avec un maximum de 32 909€)

**OU, SI PLUS FAVORABLE** 

10 % du Plafond Annuel de la Sécurité sociale (PASS) de l'année 2022, (minimum de 4 114€).



## Sommes versées sur un dispositif d'épargne retraite :

L'abondement perçu dans le Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) ou le Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif (PERECO) 2022,

Les versements obligatoires versées dans l'article 83 ou sur le Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERO) en 2022,

Les jours de congés issus du Compte Épargne Temps (CET) ou, en l'absence de CET, de jours de repos non pris (10 jours maximum) ou les droits CET correspondant à un abondement en temps ou en euros versés sur un dispositif d'épargne retraite.



Les plafonds de déductibilité non utilisés des 3 années précédentes (2020, 2021, 2022).

À noter, un couple marié ou pacsé soumis à une imposition commune peut demander la mutualisation de ses plafonds de déduction.

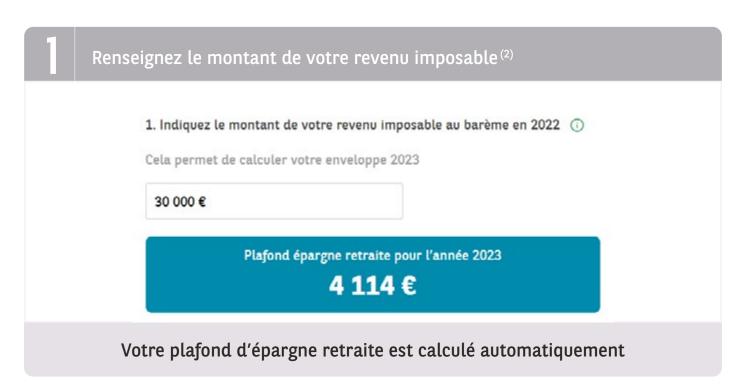
<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour le PERO et le PERECO, vous avez la possibilité de renoncer à la déductibilité fiscale de vos versements volontaires. Cette option est irrévocable et doit être exercée au plus tard lors du versement. Selon l'option choisie (déductibilité ou non des versements volontaires de votre revenu imposable), une fiscalité différente est appliquée à la sortie. À défaut de choix, le versement est déductible dans la limite du plafond d'épargne retraite.

## **EXEMPLE D'ÉCONOMIE D'IMPÔT** AVEC LE VERSEMENT VOLONTAIRE DÉDUCTIBLE

Pour réaliser une simulation<sup>(1)</sup>, utilisez le simulateur « Optimiser ma fiscalité » disponible dans votre nouvel espace privé *Mon Épargne Entreprise*.



## **ÉVALUEZ VOTRE RÉDUCTION D'IMPÔT POTENTIELLE,** C'EST SIMPLE ET FACILE EN 3 ÉTAPES!



2

Une fois votre plafond connu, renseignez le montant des versements que vous prévoyiez cette année.

2 Indiquez le montant annuel des versements déductibles que vous planifiez en 2023 sur votre Plan Epargne Retraite



Votre plafond fiscal retraite disponible total en 2023 est de 4 114 €

Économie d'impôt réalisée grâce à votre PER

1 200 €

**Votre effort réel d'épargne est de 2 800 €** (4 000 € - 1 200 €)

3

Votre économie d'impôt est calculée. En un coup d'œil, vous comparez le montant d'impôt que vous pourriez payer et celui que vous devriez payer er effectuant votre versement.

Votre Impôt 3 044 €	avant versement	Votre Impôt après versement 1 844 €		
Détails des i	montants Imposables	par tranches		
Revenu Impo	osable au barème	Revenu imposable au barème		
31 500 €		27 500 €		
30 %	40223	30 %	22.0	
11 %	16 701 €	11 %	16 701 €	
0 %	10 777 €	0 %	10 777 €	
Taux d'imposition				

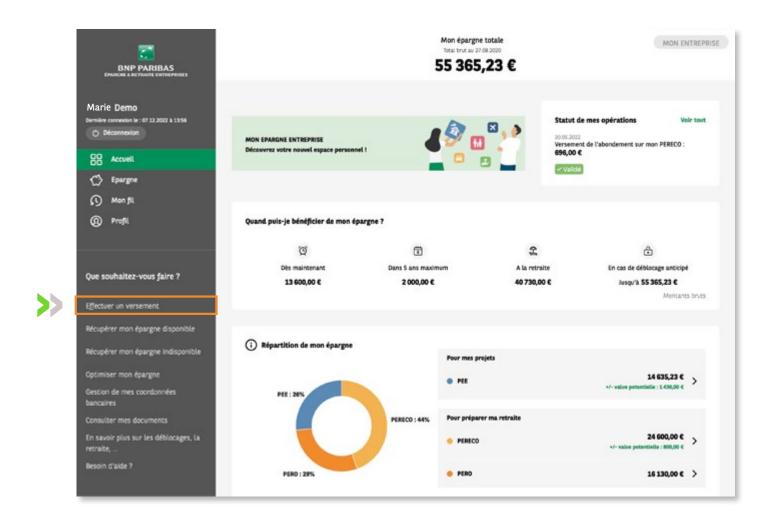
Dans cet exemple, épargner 4 000€ dans le PER permet de **diminuer le revenu imposable.** 



**Bon à savoir :** pour le PERO et le PERECO, si vous effectuez des versements volontaires déductibles dans votre plan d'épargne retraite d'entreprise, en contrepartie une fiscalité sera appliquée à la sortie. Pensez à utiliser le plafond de déductibilité de votre conjoint ou partenaire de Pacs, s'il ne l'a pas été sur les trois dernières années.

## **RÉALISEZ VOS VERSEMENTS**DANS VOTRE ESPACE PRIVÉ

Connectez-vous à votre nouvel espace **Mon Épargne Entreprise**, puis cliquez sur **Effectuer un versement**.



## Vous souhaitez mettre en place des versements programmés?

Pensez à enregistrer votre mandat de prélèvement SEPA dans votre espace privé.



**Bon à savoir :** pour les versements supérieurs à 8 000€, vous devrez remplir une attestation répondant aux dispositions sur la Loi Anti-Blanchiment de capitaux, disponible directement dans votre espace privé.

## Si vous n'avez pas encore activé votre nouveau compte :

Connectez-vous à votre espace privé habituel (depuis le site Personeo ou Visiogo) et cliquez sur la bannière « Activez votre nouvel espace privé ».





Une fois votre compte activé, téléchargez l'appli **Mon Épargne Entreprise** pour piloter votre épargne depuis votre mobile.

Application compatible Android ou IOS.



## **DÉDUISEZ VOS VERSEMENTS VOLONTAIRES**DE VOTRE REVENU IMPOSABLE

Il vous suffit de déclarer vos versements en même temps que vos revenus.

- Soit vous avez déjà réalisé des versements, et dans ce cas, vous devez simplement vérifier le montant reporté sur votre feuille d'impôt,
- Soit c'est la première fois que vous effectuez des versements et vous devez :
  - > Si vous bénéficiez d'un PER Obligatoire et/ou d'un PERECO, remplir les cases 6NS ou 6NT (Cotisations sur les nouveaux plans d'épargne retraite déductibles du revenu global),
  - > Si vous disposez d'un PER Entreprises ou d'un Article 83, remplir les cases 6RS/6RT.

Epargne retraite	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERS. À CHARGE
Cotisations sur les nouveaux plans d'épargne retraite (PER) déductibles du revenu global 6N:	5	6NT	6NU
otisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et assimilées 6R	5	6RT	6RU
Plafond de déduction 6P	5	6PT	6PU
ous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint			6QR COCHEZ
ous êtes nouvellement domicilié en France en 2021			6QW COCHEZ
otisations sur les nouveaux PER déduites des BIC, BNC, BA, rémun. art. 62 du CGI 609	5	601	60U
Autres cotisations déduites des BIC, BNC, BA, rémun. art. 62 ou salaires		601	6QU



**Bon à savoir :** pour bénéficier de la **mutualisation du plafond d'épargne retraite entre conjoints et partenaires de PACS** soumis à imposition commune, pensez à bien **cocher la case 6QR**.

## PROFITEZ DE VOTRE ÉPARGNE



## **AVANT VOTRE DÉPART À LA RETRAITE**

Principalement dédiée à la constitution d'un revenu complémentaire à votre retraite, votre épargne peut devenir disponible dans certains cas notamment pour l'**achat de votre résidence principale**<sup>(1)</sup>.

		PER ENTREPRISES	PERO	PERECO
LOGEMENT	Résidence principale : acquisition ou construction		<b>~</b>	<b>~</b>
		PER ENTREPRISES	PERO	PERECO
	Expiration des droits à l'assurance chômage de l'épargnant		<b>~</b>	~
TRAVAIL	Cessation d'activité non salariée à la suite d'une liquidation judiciaire		<b>~</b>	<b>~</b>
	Absence de mandat social depuis 2 ans au moins		<b>~</b>	<b>~</b>
		PER ENTREPRISES	PERO	PERECO
ACCIDENTS DE LA VIE	Invalidité de l'épargnant, de ses enfants, de son conjoint ou de la personne qui lui est liée par un PACS	<b>~</b>	<b>~</b>	<b>~</b>
	Décès de l'épargnant, de son conjoint ou de la personne qui lui est liée par un PACS	~	~	<b>~</b>
	Surendettement	<b>~</b>	<b>✓</b>	<b>~</b>

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les sommes issues des versements obligatoires ne peuvent pas faire l'objet d'un cas de sortie anticipée pour l'achat de la résidence principale.

## **PROFITEZ DE VOTRE ÉPARGNE** (SUITE)



### À LA RETRAITE, PROFITEZ D'UNE RENTE ET/OU D'UN CAPITAL

Au moment de votre départ à la retraite, selon votre situation patrimoniale, vos projets d'avenir, vos volontés successorales, vous choisissez la sortie la plus adaptée pour votre épargne :

#### SORTIE EN CAPITAL(1)

### SORTIE **EN CAPITAL** ET/OU **EN RENTE**

#### SORTIE EN RENTE(2)

Votre épargne est versée à votre demande, sous forme de capital, en une ou plusieurs fois.

L'éventuel solde est disponible à tout moment.

Vous disposez de votre épargne retraite en partie sous forme de capital et en partie sous forme de rente.

Votre épargne retraite est versée à échéances régulières tout au long de votre vie. Vous sélectionnez librement la périodicité de votre rente: mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.



#### Bon à savoir:

Votre épargne bénéficie de certains avantages de l'assurance-vie, comme :

- · L'accès au fonds en euros Retraite,
- Le versement d'un capital-décès au(x) bénéficiaire(s) que vous aurez choisi(s) en cas de décès avant la retraite,
- · L'exonération (sous conditions) de droits de succession sur ce capital-décès.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les versements obligatoires (PERO) ou sommes issues d'un transfert (PERECO) ne peuvent être versés sous forme de capital.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> L'épargne constituée par les versements obligatoires est exclusivement versée sous forme de rente (si la rente est inférieure à 100 € par mois, un versement unique peut être substitué à la rente par l'assureur, avec votre accord).

## CONTACT



#### 0 969 320 346

(Service gratuit + pris d'appel) Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30



## Épargne Salariale PEE-PERECO

BNP Paribas Épargne & Retraite Entreprises TSA 80007 93736 Bobigny Cedex 09

#### **Retraite Collective PERO**

Cardif Gestion Retraite Entreprises 11-13 Cours Valmy 92800 Puteaux

BNP PARIBAS EPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES EST UN MÉTIER DE BNP PARIBAS SA BNP PARIBAS - S.A au capital de 2 468 663 292 euros Siège social : 16, bd des Italiens - 75009 Paris RCS Paris 662 042 449 - N° identifiant CE FR 76 662 042 449 www.bnpparibas.com

#### CARDIF RETRAITE

Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances S.A au capital de 260 000 000 euros - 903364321 RCS Paris - N°ADEME : FR200182\_03KLJL Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris Bureaux : 8, rue du Port - 92728 Nanterre Cedex

**Document non contractuel -** Studio BNP Paribas E&RE - Guide VV déductibles - 02-23-010

